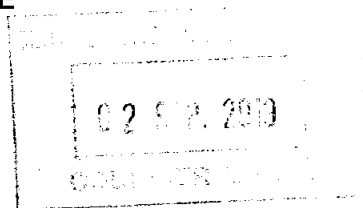


VILLE DE REIMS
(Marne)

V-DRH-2019-2749

PERSONNEL

**ARRETE FIXANT LISTE D'APTITUDE
au grade d'animateur territorial
au titre de la promotion interne
Année 2019**



NOUS, MAIRE DE LA VILLE DE REIMS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22/03/2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2010-330 du 22/03/2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2011-558 du 20/05/2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2016-594 du 12/05/2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire compétente chargée de l'examen de la liste d'aptitude au grade d'animateur territorial au titre de la promotion interne dans sa séance du 4 juillet 2019 ;

Vu le budget ;

ARRÊTONS CE QUI SUIT :

Article 1 : La liste d'aptitude au grade d'animateur territorial au titre de la promotion interne est fixée comme suit :

	NOM - PRENOM	GRADE
	Mme Cécile CANONNE	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Reims Municipale sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du Lycée, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à Reims, le 08/07/2019

Pour le Maire,
Signé le mardi 16 juillet 2019
L'Adjoint Délégué

Vincent VERSTRAETE